

ABONNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Apporter un appui financier sous condition de ressources aux familles tricastines pour les frais de transports scolaires.

PUBLIC CONCERNE :

- Tout ménage domicilié sur la commune ayant à charge au moins un enfant titulaire d'un abonnement de transport scolaire relevant des critères et conditions ci-dessous.

CRITERES ET CONDITIONS :

L'enfant concerné doit être âgé de 16 ans et plus et se trouver dans l'une des situations suivantes :

- être scolarisé dans :
 - * un collège
 - * un lycée classique, technique ou professionnel public ou privé
 - * une Maison Familiale Rurale
 - * l'EREA de Montélimar
- être en apprentissage à taux inférieur à 55% du SMIC.
- secteur géographique défini par la Direction des Transports Scolaires du Département de la Drôme (dispositif Oûra).

S'être acquitté pour l'année scolaire concernée d'un abonnement payant de transport scolaire de type soit :

- Carte Oûra
- Abonnement SNCF

Répondre aux conditions de ressources : quotient CCAS inférieur à 8700
(Revenus déclarés sur avis d'imposition / nbre de parts CCAS)

En cas de diminution significative des revenus suite à changement de situation familiale ou professionnelle (sur présentation de justificatifs), les revenus de l'année N seront pris en compte.

Déposer le dossier complet avant le 31 août de l'année scolaire écoulée et concernée par l'abonnement.

Montant de l'ATS = prise en charge du montant de l'abonnement transport scolaire fixé par la Direction des Transports du Département de la Drôme et dans la limite du prix facturé pour les autres titres de transport public (SNCF)

Versement de l'aide sur le compte bancaire du ménage bénéficiaire

PIECES ORIGINALES A PRESENTER :

- * Livret de famille
 - * Le dernier Avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble des membres du foyer
 - * En cas de garde en résidence alternée pour les enfants à charge : Dernier avis d'imposition ou de non imposition des *deux* parents.
 - * En cas d'hébergement : Dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'hébergeant.
 - * 1 RIB au nom du responsable légal de l'enfant
 - * Carte Oûra ou abonnement avec titre(s) de transport SNCF
 - * Certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage
 - * Justificatif de domicile (quittance ou facture énergie ou facture téléphone fixe)
- L'ensemble** des pièces est à présenter au C.C.A.S. Tout dossier incomplet ne pourra être traité et sera restitué.